

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 Septembre 2015

Suite à une convocation du 1^{er} septembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 07 septembre 2015 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Claude GENTY, Benoit BASSAC, Samuel PATÉ, Hélène MULLER.

Absents : Jean-Claude LACAUGIRAUD donne pouvoir à Jacques-Henri RAMBAUD, Pascal DOYEN.

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Public présent: Dominique BARRAULT

Ordre du Jour

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi.

1. PLAN LOCAL D'URBANISME : PRESENTATION PAR LE BUREAU D'ETUDE CDHU

Monsieur MAHOT du CDHU présente à l'ensemble du Conseil Municipal les tenants et aboutissants d'un Plan Local d'Urbanisme, appuyé par un visuel et des documents imprimés.

2. FINANCEMENT DES TRAVAUX ET REVISION DU BUDGET

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser une nouvelle installation de chauffage à la salle des fêtes.

Il décide, avec 9 voix pour et 6 voix contre la réalisation des travaux intérieurs de la Mairie.

Le montant de ces travaux nécessite une réorganisation de notre budget. En conséquence une décision modificative du budget sera établie.

3. GENS DU VOYAGE

Suite aux branchements anarchiques et illégaux effectués par les gens du voyage installés cet été sur le terrain de la plage, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'abandonner le projet du branchement électrique initialement prévu à proximité.

4. LOI NOTRe.

Le Maire fait un rapide résumé de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Trois points majeurs sont à retenir :

- Réorganisation des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et en particulier les communautés de communes
- La mutualisation
- Des Nouvelles Communes (regroupement de communes)

5. CCAS

Dans le cadre de la loi NOTRe, il est possible de transformer l'entité « CCAS » et de transférer l'action sociale directement au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide de créer une « Commission Action Sociale » afin de suivre les affaires concernées.

Un terrain appartenant au CCAS doit donc être transféré sur les biens de la commune.

6. SITE NATURA 2000

Le Maire informe d'un arrêté de désignation du Site NATURA 2000. La commune est concernée sur une petite partie. Les documents sont consultables en mairie.

7. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Un terrain non constructible (actuellement) de 4 756m² est disponible chemin des Chenevières. Le Maire propose de le louer à titre gracieux mais en échange de services rendus. Ainsi l'espace sera planté et entretenu. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8. AFFAIRES DIVERSES:

❖ Permanence des élus

A compter du 1^{er} septembre le Maire et les Adjointes seront à la disposition des habitants sur rendez-vous et les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 10h30 à 12h.

❖ Vente des terrains

Le Maire informe que les deux terrains utilisables en verger sur l'ancien espace du lotissement des Chenevières sont pratiquement vendus.

❖ Baux ruraux

Le Maire précise que tous les baux ruraux ont été refondés. Ils ont été signés par les agriculteurs concernés et transmis à l'Enregistrement pour la bonne règle.

❖ Consultation traverse

Le Conseil Municipal décide de consulter les habitants quant aux futurs projets de sécurisation de la traverse. Quatre suggestions seront proposées : chicanes – feux intelligents – ralentisseurs – priorité à droite. Ce document sera transmis lors de la prochaine distribution de « Marcilly au fil de la Seine ».

❖ CLI

Le Maire indique qu'une réunion de la CLI (Commission Locale d'Information) a eu lieu le 23 juin 2015. Benoit BASSAC y a assisté.

❖ SIMVU

Le Maire a assisté, le 9 juillet, à une réunion du SIMVU. Les travaux réalisés à la déchèterie de Saron sur Aube, afin de respecter les nouvelles normes, vont certainement conduire à une augmentation de nos charges.

❖ Subvention matériel ergonomique

Nous avons reçu la subvention de 4 098 € concernant l'achat du matériel ergonomique destiné aux ateliers et à l'agence postale.

❖ Droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la commune s'élève pour 2015 à 9 374 € ; c'est une bonne surprise car nous n'avions prévu que 5 000 € au budget.

❖ Chemin du Haut – Rue de la Plage

Les collecteurs d'eaux pluviales au carrefour rue de la plage et rue du fossé de braux ont été installés. Le revêtement de la rue de la plage a été réalisé.

Les travaux de réfection du chemin du haut ont démarré le 7 septembre, ils seront terminés semaine 38.

❖ Dictionnaire

Nous avons remis comme prévu, le 31 août, un dictionnaire aux 8 élèves du village entrant en 6^{ème}. Ce cadeau a été apprécié.

❖ Rencontre avec le Sous-Préfet

Le Maire informe qu'il a rencontré le nouveau Sous-Préfet d'Epernay le mardi 4 août, il se nomme Patrick NAUDIN. Il est en poste depuis le 1^{er} juin dernier.

❖ Fêtes

La fête de la musique du 20 juin sur la place du village a été un succès.

Le repas du 14 juillet a attiré 101 personnes (record). Des jeux, pour tous les enfants du village, ont été organisés à partir de 16h grâce à de nombreux bénévoles.

La fête du village a rassemblé, cette année, un public très nombreux, tant pour le feu d'artifice que pour les attractions foraines.

❖ Vélovoie

Le Maire informe qu'il a assisté le 1^{er} juillet 2015 à une réunion concernant la vélovoie pour le tronçon Clesles/Conflans sur Seine. Le calendrier suivant est envisagé :

2015 : démarches administratives

2016 : consultation des entreprises

2017 : début des travaux

Tour de table

Valérie MAYEUX informe qu'elle souhaitait parler du nettoyage des caniveaux qui ont été négligés : les travaux viennent de commencer, elle s'en félicite.

Elle résume ensuite quelques dates :

1) Les décisions du Conseil Communautaire du 30 juin 2015

2) Visite le 7 juillet 2015 des 3 membres de l'Office du Tourisme de Sézanne

Ils sont venus examiner la sélection de jardins établie par la Commune, afin de donner un avis au Conseil du Département : M et Mme Jean Paul PALISSE ont reçu la mention bien dans la catégorie « petit jardin »

3) 27 juillet 2015, visite du jury régional en vue du maintien des 3 fleurs

Elle a lieu tous les 3 ans, et suit une grille d'évaluation, notamment :

- sur la manière de gérer les ressources naturelles de la manière la plus écologique possible (produits chimiques, techniques alternatives, ...)

- sur la communication sur le patrimoine naturel, la participation de la population.

Nous avons pu échanger sur les points encore à améliorer et sur les points forts du village et sommes en attente du courrier devant statuer sur le sort de nos précieuses 3 fleurs.

4) le travail de la Commission « fleurissement, bois et plage » :

la liste des maisons sélectionnées paraîtra dans le prochain bulletin municipal : la Commission a renouvelé le principe de ne plus donner un classement nominatif et par catégorie, mais maintient un concours communal.

en projet, la création d'un massif de rosiers « La Marne », une ½ journée de nettoyage de la nature, une journée des pommes.

Bernard PLÉAU rapporte qu'il a reçu des plaintes concernant la propreté de la plage et des caniveaux dans le village. Il rappelle que les radars pédagogiques sont souvent en panne.

Quant aux radars, le Maire précise que les batteries sont défectueuses mais que rien ne sera engagé avant le programme de sécurisation de la traverse.

Dominique NOLLEZ s'informe sur la deuxième partie des travaux du Sablé. Le Maire signale que ces travaux sont prévus mais qu'il n'en connaît pas la date de réalisation.

Patrick LACOUR signale que les bancs de la plage sont à réparer. Le Maire s'engage à ce qu'ils le soient pour l'été prochain.

Il rapporte que Monsieur RAMBOURG a demandé l'instauration d'heures d'ouverture de l'aire de jeux pour les enfants. Le Conseil Municipal n'y est pas favorable, jugeant qu'il est de la responsabilité de chacun de profiter de l'espace dans le respect de l'autre.

Claude GENTY rappelle que rien n'a été fait pour améliorer la propreté du talus de la rue du Vallon. Benoit BASSAC s'engage à rencontrer le propriétaire concerné.

Il insiste, également, sur l'entretien insuffisant de nos rues. Le Maire partage cet avis et demande que cette remarque soit faite aux employés communaux.

Samuel PATÉ demande des suggestions d'articles pour publier le prochain « Marcilly au fil de la Seine » qui paraîtra en décembre.

Dominique BARRAULT précise que 2 ampoules de candélabres sont grillées et que le massif situé au centre du lotissement de la Grille manque d'entretien, notamment au niveau des aiguilles de sapin sur la chaussée.

La séance est levée à 00 h

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

